

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - Commune de SAUVETERRE de GUYENNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21330506300017

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE LA REOLE

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : Budget communal -220 (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	34
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	35
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	39
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	41
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	42
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	44
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	45
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	46
A4 - Etat des provisions	47
A5 - Etalement des provisions	48
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	49
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	50
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	52
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	53

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	55
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	56
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	57
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	58
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	59
B1.6 - Etat des engagements reçus	60
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	61
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	62
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	63
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	64

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	65
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	68
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	69
C3.2 - Liste des établissements publics créés	70
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	71
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	72

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	73
D2 - Arrêté et signatures	74

Commune de SAUVETERRE de GUYENNE - Budget communal -220 - BP - 2018

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 33506	Commune de SAUVETERRE de GUYENNE Budget communal -220	BP 2018
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	55,19 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	160,90 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	71,44 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
202

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 669 386,94	2 335 551,35
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 333 835,59
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		2 669 386,94	2 669 386,94

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 104 731,50	3 458 310,93
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	265 905,62	874 915,82
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 962 589,63	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 333 226,75	4 333 226,75
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		7 002 613,69	7 002 613,69

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	707 681,39	0,00	672 400,00	672 400,00	672 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 076 600,00	0,00	1 028 000,00	1 028 000,00	1 028 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	218 446,50	0,00	196 557,60	196 557,60	196 557,60
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 002 727,89	0,00	1 896 957,60	1 896 957,60	1 896 957,60
66	Charges financières	40 748,51	0,00	47 081,14	47 081,14	47 081,14
67	Charges exceptionnelles	2 004,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 045 480,40	0,00	1 945 738,74	1 945 738,74	1 945 738,74
023	Virement à la section d'investissement (5)	573 552,64		720 279,95	720 279,95	720 279,95
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 883,25		3 368,25	3 368,25	3 368,25
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		577 435,89		723 648,20	723 648,20	723 648,20
TOTAL		2 622 916,29	0,00	2 669 386,94	2 669 386,94	2 669 386,94

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 669 386,94
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	64 785,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	75 550,00	0,00	73 100,00	73 100,00	73 100,00
73	Impôts et taxes	1 533 180,00	0,00	1 480 938,00	1 480 938,00	1 480 938,00
74	Dotations et participations	668 611,52	0,00	515 397,54	515 397,54	515 397,54
75	Autres produits de gestion courante	102 000,00	0,00	121 600,00	121 600,00	121 600,00
Total des recettes de gestion courante		2 444 126,52	0,00	2 247 035,54	2 247 035,54	2 247 035,54
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	27 000,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 471 126,52	0,00	2 252 535,54	2 252 535,54	2 252 535,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	129 120,50		83 015,81	83 015,81	83 015,81
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		129 120,50		83 015,81	83 015,81	83 015,81
TOTAL		2 600 247,02	0,00	2 335 551,35	2 335 551,35	2 335 551,35

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	333 835,59
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 669 386,94
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	640 632,39
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 060,00	0,00	36 040,00	36 040,00	36 040,00
204	Subventions d'équipement versées	62 131,95	300,00	2 200,00	2 200,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles	7 473,00	7 473,00	0,00	0,00	7 473,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 268 062,63	255 632,62	1 224 474,38	1 224 474,38	1 480 107,00
	Total des dépenses d'équipement	2 339 727,58	263 405,62	1 262 714,38	1 262 714,38	1 526 120,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	760 665,19	2 500,00	1 759 001,31	1 759 001,31	1 761 501,31
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	760 665,19	2 500,00	1 759 001,31	1 759 001,31	1 761 501,31
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 100 392,77	265 905,62	3 021 715,69	3 021 715,69	3 287 621,31
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	<i>129 120,50</i>		<i>83 015,81</i>	<i>83 015,81</i>	<i>83 015,81</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	129 120,50		83 015,81	83 015,81	83 015,81
	TOTAL	3 229 513,27	265 905,62	3 104 731,50	3 104 731,50	3 370 637,12

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	962 589,63
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 333 226,75
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	687 099,01	396 123,82	687 291,00	687 291,00	1 083 414,82
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 531 579,73	476 292,00	1 224 394,30	1 224 394,30	1 700 686,30
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 218 678,74	872 415,82	1 911 685,30	1 911 685,30	2 784 101,12
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	257 764,00	0,00	274 398,00	274 398,00	274 398,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	498 951,41	0,00	353 579,43	353 579,43	353 579,43
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	205 000,00	0,00	195 000,00	195 000,00	195 000,00
	Total des recettes financières	964 215,41	2 500,00	822 977,43	822 977,43	825 477,43
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	59 631,95	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 242 526,10	874 915,82	2 734 662,73	2 734 662,73	3 609 578,55

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	573 552,64		720 279,95	720 279,95	720 279,95
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 883,25		3 368,25	3 368,25	3 368,25
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		577 435,89		723 648,20	723 648,20	723 648,20
TOTAL		3 819 961,99	874 915,82	3 458 310,93	3 458 310,93	4 333 226,75

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 333 226,75
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	640 632,39
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	672 400,00		672 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 028 000,00		1 028 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	196 557,60		196 557,60
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	47 081,14	0,00	47 081,14
67	Charges exceptionnelles	1 700,00	0,00	1 700,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	3 368,25	3 368,25
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		720 279,95	720 279,95
Dépenses de fonctionnement – Total		1 945 738,74	723 648,20	2 669 386,94

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 669 386,94
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 761 501,31	0,00	1 761 501,31
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 480 107,00		1 480 107,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	36 040,00	0,00	36 040,00
204	Subventions d'équipement versées	2 500,00	0,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	7 473,00	83 015,81	90 488,81
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 287 621,31	83 015,81	3 370 637,12

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	962 589,63
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 333 226,75
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	56 000,00		56 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	73 100,00		73 100,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		83 015,81	83 015,81
73	Impôts et taxes	1 480 938,00		1 480 938,00
74	Dotations et participations	515 397,54		515 397,54
75	Autres produits de gestion courante	121 600,00	0,00	121 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 500,00	0,00	5 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 252 535,54	83 015,81	2 335 551,35

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	333 835,59
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 669 386,94
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	274 398,00	0,00	274 398,00
13	Subventions d'investissement	1 083 414,82	0,00	1 083 414,82
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 703 186,30	0,00	1 703 186,30
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		3 368,25	3 368,25
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		720 279,95	720 279,95
024	Produits des cessions d'immobilisations	195 000,00		195 000,00
Recettes d'investissement – Total		3 255 999,12	723 648,20	3 979 647,32

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	353 579,43
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 333 226,75
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	707 681,39	672 400,00	672 400,00
60611	Eau et assainissement	19 500,00	16 500,00	16 500,00
60612	Energie - Electricité	93 000,00	75 000,00	75 000,00
60621	Combustibles	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60622	Carburants	11 600,00	11 600,00	11 600,00
60623	Alimentation	2 500,00	2 700,00	2 700,00
60628	Autres fournitures non stockées	800,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	9 500,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	110 101,39	23 700,00	23 700,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	12 000,00	12 000,00
60636	Vêtements de travail	7 000,00	6 100,00	6 100,00
6064	Fournitures administratives	7 580,00	7 000,00	7 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	650,00	650,00
6067	Fournitures scolaires	16 350,00	16 350,00	16 350,00
6068	Autres matières et fournitures	3 500,00	40 000,00	40 000,00
611	Contrats de prestations de services	16 350,00	24 100,00	24 100,00
6122	Crédit-bail mobilier	11 500,00	6 500,00	6 500,00
6135	Locations mobilières	24 000,00	15 000,00	15 000,00
61521	Entretien terrains	10 400,00	10 000,00	10 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	30 000,00	30 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	15 000,00	10 000,00	10 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	14 600,00	40 000,00	40 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	30 000,00	25 000,00	25 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 600,00	12 600,00	12 600,00
6156	Maintenance	22 000,00	22 700,00	22 700,00
6161	Multirisques	46 500,00	58 150,00	58 150,00
6182	Documentation générale et technique	800,00	800,00	800,00
6184	Versements à des organismes de formation	12 000,00	6 000,00	6 000,00
6188	Autres frais divers	11 300,00	12 000,00	12 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	8 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	17 000,00	18 500,00	18 500,00
6236	Catalogues et imprimés	300,00	300,00	300,00
6241	Transports de biens	300,00	300,00	300,00
6247	Transports collectifs	1 800,00	5 000,00	5 000,00
6256	Missions	0,00	150,00	150,00
6261	Frais d'affranchissement	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6262	Frais de télécommunications	19 800,00	19 500,00	19 500,00
627	Services bancaires et assimilés	700,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 600,00	2 500,00	2 500,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 600,00	1 600,00	1 600,00
6284	Redevances pour services rendus	7 500,00	9 000,00	9 000,00
62873	Remb. frais au CCAS	63 000,00	60 000,00	60 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	21 300,00	21 000,00	21 000,00
6288	Autres services extérieurs	250,00	500,00	500,00
63512	Taxes foncières	7 000,00	10 000,00	10 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	50,00	100,00	100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 076 600,00	1 028 000,00	1 028 000,00
6218	Autre personnel extérieur	800,00	800,00	800,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 300,00	3 500,00	3 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 600,00	12 500,00	12 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 200,00	2 200,00	2 200,00
6411	Personnel titulaire	620 900,00	615 000,00	615 000,00
6413	Personnel non titulaire	70 000,00	70 700,00	70 700,00
64162	Emplois d'avenir	13 000,00	12 200,00	12 200,00
64168	Autres emplois d'insertion	46 500,00	25 000,00	25 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	115 000,00	100 000,00	100 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	166 000,00	160 000,00	160 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 000,00	8 500,00	8 500,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 500,00	1 200,00	1 200,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	3 200,00	3 200,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 800,00	5 200,00	5 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	218 446,50	196 557,60	196 557,60
6521	Déficit budgets annexes administratifs	17 807,04	21 891,32	21 891,32
6531	Indemnités	58 300,00	58 300,00	58 300,00
6533	Cotisations de retraite	5 300,00	6 200,00	6 200,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 200,00	6 000,00	6 000,00
6535	Formation	500,00	500,00	500,00
6536	Frais de représentation du maire	300,00	300,00	300,00
6541	Créances admises en non-valeur	800,00	800,00	800,00
6542	Créances éteintes	1 500,00	800,00	800,00
6553	Service d'incendie	32 340,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	4 200,00	4 200,00	4 200,00
657362	Subv. fonct. CCAS	37 934,46	55 471,28	55 471,28
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	53 265,00	42 095,00	42 095,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		2 002 727,89	1 896 957,60	1 896 957,60
66	Charges financières (b)	40 748,51	47 081,14	47 081,14
66111	Intérêts réglés à l'échéance	38 148,51	42 881,14	42 881,14
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 500,00	1 500,00	1 500,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	2 200,00	2 200,00
6688	Autres	100,00	500,00	500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 004,00	1 700,00	1 700,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 504,00	1 200,00	1 200,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		2 045 480,40	1 945 738,74	1 945 738,74
023	Virement à la section d'investissement	573 552,64	720 279,95	720 279,95
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	3 883,25	3 368,25	3 368,25
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	3 883,25	3 368,25	3 368,25
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		577 435,89	723 648,20	723 648,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		577 435,89	723 648,20	723 648,20
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 622 916,29	2 669 386,94	2 669 386,94

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 669 386,94
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	64 785,00	56 000,00	56 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	53 375,00	45 000,00	45 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	11 410,00	11 000,00	11 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	75 550,00	73 100,00	73 100,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	3 800,00	7 200,00	7 200,00
7062	Redevances services à caractère culturel	800,00	1 300,00	1 300,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	12 450,00	10 000,00	10 000,00
70688	Autres prestations de services	3 000,00	2 500,00	2 500,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	2 000,00	1 500,00	1 500,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	42 500,00	42 500,00	42 500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	7 000,00	4 100,00	4 100,00
73	Impôts et taxes	1 533 180,00	1 480 938,00	1 480 938,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	595 871,00	614 920,00	614 920,00
73211	Attribution de compensation	833 450,00	785 458,00	785 458,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	16 509,00	16 510,00	16 510,00
7336	Droits de place	6 000,00	3 700,00	3 700,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	35 000,00	35 000,00	35 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	46 000,00	25 000,00	25 000,00
7362	Taxes de séjour	350,00	350,00	350,00
74	Dotations et participations	668 611,52	515 397,54	515 397,54
7411	Dotation forfaitaire	130 626,00	118 866,00	118 866,00
74121	Dotation de solidarité rurale	97 807,00	102 887,00	102 887,00
74712	Emplois d'avenir	10 000,00	6 200,00	6 200,00
74718	Autres participations Etat	40 600,00	1 200,00	1 200,00
7472	Participat° Régions	98 693,52	25 020,00	25 020,00
7473	Participat° Départements	700,00	200,00	200,00
74748	Participat° Autres communes	105 000,00	98 000,00	98 000,00
74758	Participat° Autres groupements	25 000,00	20 706,54	20 706,54
7478	Participat° Autres organismes	40 500,00	18 566,00	18 566,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	52 981,00	53 000,00	53 000,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	1 000,00	1 200,00	1 200,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	4 324,00	4 324,00	4 324,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	20 500,00	12 162,00	12 162,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	32 300,00	44 486,00	44 486,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00	8 580,00	8 580,00
75	Autres produits de gestion courante	102 000,00	121 600,00	121 600,00
752	Revenus des immeubles	102 000,00	121 600,00	121 600,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		2 444 126,52	2 247 035,54	2 247 035,54
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	27 000,00	5 500,00	5 500,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 000,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	25 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 471 126,52	2 252 535,54	2 252 535,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	129 120,50	83 015,81	83 015,81
722	Immobilisations corporelles	129 120,50	83 015,81	83 015,81
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		129 120,50	83 015,81	83 015,81
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 600 247,02	2 335 551,35	2 335 551,35

+

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			333 835,59
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			2 669 386,94

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 060,00	36 040,00	36 040,00
202	Frais réalisé ^o documents urbanisme	0,00	20 000,00	20 000,00
2031	Frais d'études	0,00	14 040,00	14 040,00
2033	Frais d'insertion	2 060,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	62 131,95	2 200,00	2 200,00
204133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	59 631,95	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	2 500,00	2 200,00	2 200,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	7 473,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	7 473,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
111	Opération d'équipement n° 111 (5)	86 937,42	165 625,10	165 625,10
112	Opération d'équipement n° 112 (5)	367,20	0,00	0,00
113	Opération d'équipement n° 113 (5)	29 084,60	19 254,14	19 254,14
114	Opération d'équipement n° 114 (5)	123 260,00	721 695,81	721 695,81
115	Opération d'équipement n° 115 (5)	27 953,00	4 671,02	4 671,02
116	Opération d'équipement n° 116 (5)	901 919,73	-30 962,99	-30 962,99
118	Opération d'équipement n° 118 (5)	157 009,19	243 311,20	243 311,20
119	Opération d'équipement n° 119 (5)	12 000,00	18 000,00	18 000,00
121	Opération d'équipement n° 121 (5)	929 531,49	82 880,10	82 880,10
Total des dépenses d'équipement		2 339 727,58	1 262 714,38	1 262 714,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	760 665,19	1 759 001,31	1 759 001,31
1641	Emprunts en euros	758 165,19	1 759 001,31	1 759 001,31
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		760 665,19	1 759 001,31	1 759 001,31
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 100 392,77	3 021 715,69	3 021 715,69
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (7)	129 120,50	83 015,81	83 015,81
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	129 120,50	83 015,81	83 015,81
21318	Autres bâtiments publics	129 120,50	83 015,81	83 015,81
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		129 120,50	83 015,81	83 015,81
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 229 513,27	3 104 731,50	3 104 731,50

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	265 905,62
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	962 589,63
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 333 226,75
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	687 099,01	687 291,00	687 291,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	6 300,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	2 523,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	26 250,00	368 881,80	368 881,80
1322	Subv. non transf. Régions	199 286,09	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	190 748,00	305 550,00	305 550,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	12 859,20	12 859,20
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	20 000,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	241 991,92	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 531 579,73	1 224 394,30	1 224 394,30
1641	Emprunts en euros	1 531 579,73	1 224 394,30	1 224 394,30
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 218 678,74	1 911 685,30	1 911 685,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	756 715,41	627 977,43	627 977,43
10222	FCTVA	212 764,00	258 398,00	258 398,00
10226	Taxe d'aménagement	45 000,00	16 000,00	16 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	498 951,41	353 579,43	353 579,43
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	205 000,00	195 000,00	195 000,00
Total des recettes financières		964 215,41	822 977,43	822 977,43
458202	Trvx Carrefour D670 (5)	59 631,95	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		59 631,95	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 242 526,10	2 734 662,73	2 734 662,73
021	Virement de la sect° de fonctionnement	573 552,64	720 279,95	720 279,95
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 883,25	3 368,25	3 368,25
28031	Frais d'études	0,04	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	3 368,25	3 368,25
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	515,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	1 150,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	2 218,21	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		577 435,89	723 648,20	723 648,20
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		577 435,89	723 648,20	723 648,20
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 819 961,99	3 458 310,93	3 458 310,93

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	874 915,82
-----------------------------------	-------------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				4 333 226,75

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 111 (1)
LIBELLE : Bâtiments administ./techniques

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 079 628,69	a 30 000,00	165 625,10	b 165 625,10	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 194,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 194,98	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	865 895,63	30 000,00	152 555,49	152 555,49	0,00
2111	Terrains nus	211,97	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	12 899,10	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	228 062,30	30 000,00	53 604,98	53 604,98	0,00
2135	Installations générales, agencements	5 615,22	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	613,16	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	272 377,43	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	59 522,61	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	66 628,69	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00
2184	Mobilier	67 399,18	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	152 565,97	0,00	80 950,51	80 950,51	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 210 538,08	0,00	13 069,61	13 069,61	0,00
2313	Constructions	1 210 538,08	0,00	13 069,61	13 069,61	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-195 625,10
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 112 (1)
LIBELLE : Immeubles de rapport

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 061 950,35	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	271 028,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	263 437,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	7 591,68	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 790 921,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 790 921,58	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 12 600,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	12 600,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	12 600,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	12 600,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 113 (1)
LIBELLE : Patrimoine classé MH

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 270 231,77	a 5 000,00	19 254,14	b 19 254,14	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	23 862,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	23 862,16	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	71 735,30	0,00	14 254,14	14 254,14	0,00
2112	Terrains de voirie	240,23	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	11 938,86	11 938,86	0,00
2152	Installations de voirie	4 099,13	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	12 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	25 833,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	25 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 967,34	0,00	2 315,28	2 315,28	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 174 634,31	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2313	Constructions	1 001 001,48	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	167 790,67	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	5 842,16	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 6 300,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	6 300,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	6 300,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-17 954,14
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 114 (1)
LIBELLE : Ecoles communales

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		457 486,11	a 23 000,00	721 695,81	b 721 695,81	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	112 769,43	3 000,00	76 600,81	76 600,81	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	559,46	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	5 099,08	0,00	36 539,23	36 539,23	0,00
21318	Autres bâtiments publics	7 342,01	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	32 101,83	3 000,00	39 097,20	39 097,20	0,00
2184	Mobilier	52 839,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 827,53	0,00	964,38	964,38	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	344 716,68	20 000,00	645 095,00	645 095,00	0,00
2313	Constructions	324 265,08	20 000,00	645 095,00	645 095,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	20 451,60	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 11 653,00	d 639 577,00
13	Subventions d'investissement	11 653,00	639 577,00
1313	Subv. transf. Départements	2 523,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	360 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	9 130,00	279 577,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-93 465,81
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 115 (1)
LIBELLE : Salle culturelle

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 470 900,20	a 25 261,72	4 671,02	b 4 671,02	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	32 424,03	25 261,72	4 671,02	4 671,02	0,00
21318	Autres bâtiments publics	754,94	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	1 171,83	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	25 261,72	52,28	52,28	0,00
2184	Mobilier	28 913,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 584,00	0,00	4 618,74	4 618,74	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 438 476,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 438 476,17	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-29 932,74
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 116 (1)
LIBELLE : Installations sportives

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		997 564,69	a 64 006,35	-30 962,99	b -30 962,99	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 774,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	374,06	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	47 262,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	4 860,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 925,18	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	20 722,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 753,78	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	947 528,37	64 006,35	-30 962,99	-30 962,99	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	29 755,74	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	899 773,36	64 006,35	-30 962,99	-30 962,99	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	17 999,27	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 111 997,81	d 0,00
13	Subventions d'investissement	111 997,81	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	18 375,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	54 252,31	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	19 370,50	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	20 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	78 954,45
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 118 (1)
LIBELLE : Voirie/réseaux/éclairage public

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		742 846,79	a 13 500,00	243 311,20	b 243 311,20	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	596 634,20	13 500,00	243 311,20	243 311,20	0,00
2112	Terrains de voirie	44 237,41	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	305 939,77	0,00	52 900,00	52 900,00	0,00
2152	Installations de voirie	151 229,19	13 500,00	164 411,20	164 411,20	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	9 987,06	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	25 768,98	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	53 260,67	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	4 752,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 459,12	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	145 412,59	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	145 412,59	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-256 811,20
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 119 (1)
LIBELLE : Aménagt paysager, espaces verts

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		163 489,42	a 0,00	18 000,00	b 18 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	12 044,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	12 044,92	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	151 444,50	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00
2111	Terrains nus	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	22 410,08	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	4 729,16	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	19 477,42	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	7 827,84	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-18 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 121 (1)
LIBELLE : Pôle Culturelle Touristique Associatif

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 157 903,69	a 94 864,55	82 880,10	b 82 880,10	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	40 079,97	78 000,00	15 304,09	15 304,09	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	12 250,60	0,00	586,80	586,80	0,00
2184	Mobilier	14 393,38	77 000,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 435,99	1 000,00	14 717,29	14 717,29	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 117 823,72	16 864,55	67 576,01	67 576,01	0,00
2313	Constructions	1 117 823,72	16 864,55	67 576,01	67 576,01	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 253 573,01	d 8 881,80
13	Subventions d'investissement	253 573,01	8 881,80
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	8 881,80
1322	Subv. non transf. Régions	64 700,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	57 500,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	131 373,01	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	84 710,16
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 570 820,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 570 820,00									
00075882895	C.R. CREDIT AGRICOLE	01/12/2010		15/04/2011	115 000,00	F		3,010	3,046		T	X Echéance constante		A-1
00077128200	C.R. CREDIT AGRICOLE	31/01/2011		15/04/2011	144 080,00	F		3,870	3,875		A	X Echéance constante		A-1
00092544102	CREDIT AGRICOLE	06/11/2012		15/05/2013	42 000,00	F		3,100	3,112		A	X Echéance constante		A-1
100004100408	C.R. CREDIT AGRICOLE	03/12/2015		02/02/2018	380 000,00	F		0,550	6,273		A	X Echéance constante	O	F-1
1255718	Caisse des depots consignations	19/08/2013		01/09/2014	398 740,00	F		1,050	1,469		A	X Echéance constante		F-1
4328 814-01	CAISSE REG. DE CREDIT AGRICOLE	15/04/2005		20/09/2005	450 000,00	F		3,620	3,620		T	X Echéance constante		A-1
9947884	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD	18/05/2017		31/08/2017	902 000,00	F		1,550	1,562		T	X Echéance constante		A-1
MON504872EUR/0505289/001/1	BANQUE POSTALE	01/06/2015		01/10/2015	639 000,00	F		1,610	1,610		T	C		A-1
N°A3306210/NL	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD	24/11/2006		25/08/2007	500 000,00	F		3,760	3,813		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Commune de SAUVETERRE de GUYENNE - Budget communal -220 - BP - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 570 820,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 593 245,88					566 441,50	42 681,14	0,00	7 496,34
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 593 245,88					566 441,50	42 681,14	0,00	7 496,34
00075882895		0,00	A-1	69 576,93	8,00	F		3,046	7 545,93	2 009,63	0,00	394,17
00077128200		0,00	A-1	84 205,66	7,25	F		3,875	9 181,08	3 258,76	0,00	2 064,68
00092544102		0,00	A-1	12 929,11	1,33	F		3,112	6 365,90	400,80	0,00	127,73
100004100408		0,00	F-1	380 000,00	0,08	F		6,273	380 000,00	2 090,00	0,00	0,00
1255718		0,00	F-1	323 490,38	15,67	F		1,469	18 673,07	3 396,65	0,00	1 066,86
4328 814-01		0,00	A-1	92 843,34	2,42	F		3,620	36 136,75	2 874,05	0,00	0,00
9947884		0,00	A-1	882 684,29	19,33	F		1,562	39 082,55	13 455,17	0,00	1 151,57
MON504872EUR/0505289/001/1		0,00	A-1	567 112,50	17,50	F		1,610	31 950,00	8 937,62	0,00	2 154,03
N°A3306210/NL		0,00	A-1	180 403,67	4,33	F		3,813	37 506,22	6 258,46	0,00	537,30
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de SAUVETERRE de GUYENNE - Budget communal -220 - BP - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 593 245,88					566 441,50	42 681,14	0,00	7 496,34

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
100004100408	C.R. CREDIT AGRICOLE	380 000,00	380 000,00	1	1,00				0,00		6,273	2 090,00	0,00	14,65
1255718	Caisse des depots consignations	398 740,00	323 490,38	1	20,00				0,00		1,469	3 396,65	0,00	12,47
TOTAL (F)		778 740,00	703 490,38						0,00			5 486,65	0,00	27,12
TOTAL GENERAL		778 740,00	703 490,38						0,00			5 486,65	0,00	27,13

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	72,88	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 889 755,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 759 001,31	I 1 759 001,31
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 759 001,31	1 759 001,31
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 759 001,31	1 759 001,31
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 759 001,31	265 905,62	962 589,63	2 987 496,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 193 046,20	III 1 193 046,20
Ressources propres externes de l'année (a)		274 398,00	274 398,00
10222	FCTVA	258 398,00	258 398,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	16 000,00	16 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		918 648,20	918 648,20
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	3 368,25	3 368,25
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	195 000,00	195 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	720 279,95	720 279,95

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 193 046,20	874 915,82	0,00	353 579,43	2 421 541,45

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 987 496,56
Ressources propres disponibles	IV	2 421 541,45
Solde	V = IV – II (6)	-565 955,11

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801		Intitulé de l'opération : Trvx SDEEG zone ZAE		Date de la délibération : 20/06/2014	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	162 979,45	0,00	0,00	0,00	
458101 (5)	81 594,45	0,00	0,00	0,00	
458101 Dépenses nouvelles (5)	81 385,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	162 979,45	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	162 979,45	0,00	0,00	0,00	
458201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	162 979,45	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	162 979,45	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 45802		Intitulé de l'opération : Trvx Carrefour D670		Date de la délibération : 07/12/2015	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	243 722,50	0,00	0,00	0,00	
458102 Dépenses nouvelles (5)	8 263,89	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
458102 Annulations sur dépenses (c) (6)	235 458,61	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	8 263,89	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	243 722,50	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 45802	Intitulé de l'opération : Trvx Carrefour D670			Date de la délibération : 07/12/2015
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
458202 Annulations sur recettes (d) (6)	243 722,50	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 252 535,54

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	2017-007	subvention 2018	DEPORTES RESISTANCE L ET R	Association	15,00
6574	2017-006	subvention 2018	RESISTANTS ANACR	Association	150,00
6574	2017-005	subvention 2018	ANCIENS d'A.F.N	Association	150,00
6574	2017-004	subvention 2018	ANCIENS COMBATTANTS (CATM)	Association	150,00
6574	029	Subvention 2018	ASSO COMMERCANTS et ARTISANS	Association	350,00
6574	2017-003	subvention 2018	U.N.C Entre Deux Mers	Association	300,00
6574	2017-002	Subvention 2018	SOCIETE DE CHASSE A.C.C.A.	Association	1 000,00
6574	2017-001	Subvention 2018	AMICALE CORPS SAPEURS POMPIERS	Association	1 080,00
6574	2017-029	subvention 2018	Ass Saint Léger de France	Autre personne de droit privé	100,00
6574	2017-028	subvention 2018	JSP Sauveterre (Jeunes Sapeurs Pompiers)	Association	300,00
6574	2017-031	subvention 2018	Ass Servir l'Abeille	Association	100,00
6574	2017-025	subvention 2018	Divers	Personne physique	600,00
6574	2017-024	subvention 2018	SI DU COLLEGE	Autre personne de droit privé	1 000,00
6574	2017-027	Tour des Ecureuils 2018	VELO CLUB Bazas/Bernos Beaulac	Association	1 400,00
6574	2017-026	Prix Fouchy 2018	ASSO LUCIEN FOUCHY	Autre personne de droit privé	3 500,00
6574	2017-038	subvention 2018	AMICALE POMPIERS LANGON	Association	20,00
6574	2017-033	subvention 2018	FNATH (mutilés du travail)	Association	50,00
6574	2017-032	subvention 2018	APPAC	Autre personne de droit privé	500,00
6574	2017-035	subvention 2018	JUDO CLUB SAUVETERRE	Association	600,00
6574	2017-034	subvention 2018	ADELFA	Association	200,00
6574	2017-012	subvention 2018	TENNIS DE TABLE SAUVETERROIS	Association	500,00
6574	2017-014	subvention 2018	Truite Sauveterrienne	Association	500,00
6574	2017-015	subvention 2018	PROPRIETAIRES DE PUCH	Association	150,00
6574	2017-008	subvention 2018	Médaillés Militaires	Association	30,00
6574	2017-009	subvention 2018	Ass Entre-Deux-Voies	Association	400,00
6574	2017-010	subvention 2018	ASS SPORTIVE SAUVETER FOOTBALL	Autre personne de droit privé	3 800,00
6574	2017-020	subvention 2018	Parallèles Attitudes Diffusion	Association	1 500,00
6574	2017-021	subvention 2018	ASS POUR L'ECOLE	Association	1 500,00
6574	2017-022	subvention 2018	PREVENTION ROUTIERE	Association	150,00
6574	2017-023	subvention 2018	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE SDG	Autre personne de droit privé	1 000,00
6574	2017-016	subvention 2018	Comité d'Animation Culturelles	Autre personne de droit privé	15 000,00
6574	2017-017	subvention 2018	MUSIQUES EN BASTIDE	Association	3 500,00
6574	2017-018	subvention 2018	LES AMIS DE LA BASTIDE	Association	1 000,00
6574	2017-019	subvention 2018	Organisation Echange SOTTRUM	Association	1 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	2,00	6,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
adjoint administratif	C	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		11,00	3,00	14,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	C	6,00	1,00	7,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
adjoint technique principal 2ème classe	C	2,00	2,00	4,00	0,00	0,00	0,00
technicien territorial	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent spécialisé des écoles mat principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur APS principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00
adjoint du patrimoine	C	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	3,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation	C	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
adjoint d'animation principal 2ème classe	C	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		20,00	9,00	29,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
adjoint administratif		OTR		0,00	A	CDD
adjoint technique		OTR		0,00	A	CDD
animation		OTR		0,00	A	A emploi d'avenir
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	1 676 000,00	1,02	11,00	0,00	184 360,00	1,02
TFPB	2 160 000,00	1,05	16,00	0,00	345 600,00	1,05
TFPNB	144 000,00	1,01	59,00	0,00	84 960,00	1,01
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 980 000,00	0,00			614 920,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 04/04/2011

Présenté par Le Monsieur le Maire (1),
A Sauveterre-de-Guyenne, le 01/01/2000
Le Monsieur le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A Sauveterre-de-Guyenne, le 11/04/2018
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par Le Monsieur le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Sauveterre-de-Guyenne, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.